

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 la ligne
 Réclames..... 4 fr. 50
 Annonces anglaises..... 3 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
 Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes.....	5 fr. 10	fr. 10
Autres départements.....	5 fr. 14	fr. 14
Etranger et Union postale.....	10 fr. 15	fr. 15

Trois mois Six mois
 Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 21 mars 1882

50 français.....	83	Crédit mobilier.....	620
100 amortissable.....	83 95	Crédit Lyonnais.....	785
100 nouveau.....	83 85	Mobilier espagnol.....	623
500 français.....	126 65	Union générale.....
500 0/0.....	88 85	Fonciers lyonnais.....
500 0/0.....	Antichiens.....	657
500 0/0.....	Lombards.....	310
500 0/0.....	Sarragosse.....	538
500 0/0.....	Nord-Espagne.....	6.0
500 0/0.....	Transatlantique.....
500 0/0.....	Suez.....	2470
500 0/0.....	Consolidés à Londres.....	1013 1/2
500 0/0.....	Panama.....

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 21 mars.

Le conseil des ministres s'est tenu ce matin sous la présidence de M. Grévy. Il a achevé l'examen de la loi sur le recrutement, qui sera déposée à la Chambre probablement vendredi; l'ensemble du projet a été adopté. Le conseil s'est occupé en outre de la loi municipale en vue d'élargir les attributions des communes, de transférer au conseil général la tutelle administrative exercée par les préfets. Il a été aussi question des conseils cantonaux, mais aucune décision n'a été prise.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 21 mars.

La commission chargée de l'examen des rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés a continué, à examiner simultanément le projet de M. Raynal, Margue, Waldeck-Rousseau, etc., et celui de M. Delattre et de Janzé. Un des principaux votes a porté sur l'article du projet Raynal aux termes duquel les employés d'une même compagnie auraient le droit, en soumettant leurs statuts à l'approbation du ministre des travaux publics, de former entre eux des caisses de secours et de se réserver l'administration exclusive de ces caisses. La commission, après discussion, a écarté la nécessité de l'homologation, par la raison qu'il s'agit là de caisses libres où le gouvernement ne doit pas avoir à intervenir. Il a été ajouté que ces sociétés pourraient avoir lieu même entre employés de compagnies différentes.

La commission a ensuite abordé la question de la juridiction chargée de statuer entre les compagnies et les agents. Le projet Raynal donne compétence aux juges de paix, et le projet Delattre établit un tribunal composé du juge de paix, d'un délégué de la compagnie et d'un délégué élu par les employés, ces deux délégués étant nommés pour deux ans. La majorité a paru disposée à écarter ces deux systèmes et à revenir à l'ancien système, proposé l'année dernière par M. Margue, d'après lequel le juge de paix aurait eu pour assesseurs deux arbitres désignés dans chaque affaire par les intéressés. Toutefois, aucun vote formel n'est intervenu. M. le ministre des travaux publics sera probablement entendu par la commission dans sa prochaine séance.

M. Lacôte a déposé une proposition de loi ayant pour objet de modifier la formule du serment de la façon suivante: Article unique. — L'article 312 du Code d'instruction criminelle est ainsi modifié: Le président, après les mots: « Sur votre honneur et votre conscience », ajoutera: « Et pour le bien de la patrie, jurez. » Et l'intéressé répondra: « Sur mon honneur et ma conscience et pour le bien de la patrie, je jure! »

On a distribué aux députés le rapport de M. Lebaudy sur le traité de commerce franco-belge. Ce rapport forme une centaine de pages. Le rapporteur, après avoir rappelé quel a été le régime économique entre les deux pays pendant les vingt et une années qu'a duré le traité de 1861, et avoir montré l'heureuse influence qu'a exercée ce traité sur les relations des deux pays, énumère les modifications apportées au régime actuel par le nouveau traité. Le rapporteur relate ensuite les critiques dont diverses dispositions du traité ont été l'objet de la part de la minorité de la commission et les réponses qu'y a opposées le ministre du commerce. Le rapporteur conclut à l'approbation du traité, qui a réuni dans la commission 13 voix contre 3 et 2 abstentions.

SENAT

LA SÉANCE

Séance du mardi 21 mars

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures. L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

Les enveloppes et bandes timbrées
 M. Faye dépose un rapport sur le projet de loi concernant la création d'enveloppes et de bandes timbrées.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE

(Suite de la discussion)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à l'enseignement primaire obligatoire.

Discussion de l'article 18

La discussion s'ouvre sur l'article 18. M. Delsol présente un amendement ainsi conçu: « Remplacer les deux premiers paragraphes par ces mots: Les enfants qui reçoivent l'instruction dans leurs familles peuvent, si l'en souponne cette instruction d'être insuffisante, être soumis à un examen. La liste de ces enfants sera dressée chaque année par la commission scolaire. Le jury chargé de l'examen comprendra une personne choisie par les parents. » L'orateur développe son amendement. Il examine ensuite la législation étrangère et dit que l'obligation d'un examen annuel ne s'y trouve pas comme on l'a dit. Il termine en suppliant le Sénat de voter son amendement qui ne peut amener aucun conflit entre la Chambre et le Sénat.

M. Jules Ferry défend l'article 16. Il dit que les examens seront organisés de telle façon que personne ne pourra accuser le jury de tyrannie et engagé à voter la loi et à donner au pays le triple principe de la gratuité, de la laïcité et de l'obligation de l'enseignement.

L'amendement Delsol est repoussé par 175 voix contre 102. Après un discours de M. de Ravignan contre l'ensemble de la loi, l'article 16 est adopté.

Les articles 17 et 18 sont ensuite successivement adoptés. Le Sénat rejette ensuite différents amendements présentés par M. de Lorgeril, de Gavardie, de Carayon-Latour. La discussion est renvoyée à jeudi. La séance est levée à six heures.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du mardi 21 mars

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures. L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

Questions de Saint-Aignan

M. de Saint-Aignan adresse une question au ministre des finances au sujet des caisses d'épargne. Il critique le projet avoué par le ministre, de remplacer les fonds des caisses d'épargne par des titres de rente. En cas de crise financière, que répondra-t-on aux déposants.

La situation est difficile. L'orateur réclame des éclaircissements à ce sujet. Il demande aussi au ministre de vouloir bien donner quelques explications à la Chambre, au sujet des conventions passées avec les Compagnies de chemins de fer et sur le nouveau système d'évaluation inauguré dans le projet du budget.

Réponse de M. Léon Say

M. Léon Say, ministre des finances, répond qu'en ce qui concerne les caisses d'épargne, les rapports des déposants avec les caisses sont toujours les mêmes que par le passé. Les caisses font produire un intérêt à l'argent déposé, en le plaçant en rentes sur l'Etat, rentes qui ne doivent jamais venir sur le marché, mais peuvent être vendues par l'intermédiaire du Trésor. Quant aux opérations avec les compagnies de chemins de fer, M. le ministre dit qu'une opération a été faite avec la compagnie d'Orléans relativement à la réalisation d'une somme dont cette compagnie ne doit le paiement que dans un certain nombre d'années. Au sujet des évaluations du projet de budget, M. le ministre se réserve de justifier ses propositions et espère les faire accepter par la Chambre. La Chambre valide ensuite l'élection de M. Rey, dans la circonscription d'Orléans.

Les excédents budgétaires de 1881

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Lechevalier, tendant à affecter à l'agriculture les excédents budgétaires de 1881. M. Léon Say fait remarquer que la situation des agriculteurs est assurément fort intéressante, et qu'il faut essayer de diminuer les charges qui pèsent sur eux, mais l'état de nos finances commande une grande prudence; c'est à la commission du budget qu'il appartient d'examiner la question. La prise en considération de la proposition adoptée actuellement n'aurait aucun objet. D'ailleurs, les excédents sont déjà dépassés.

M. Paul de Cassagnac dit que les excédents sont en Tunisie. M. Léon Say réplique qu'ils sont partout où l'honneur de la France est engagé. (Triples applaudissements.)

Il détaille les éléments composant la dette flottante, qui atteint 3 milliards, et les ressources y faisant face, notamment les avances au Trésor, les prêts à long terme, les bons du Trésor. Il ajoute qu'il serait imprudent de multiplier ces opérations et d'alourdir la dette flottante; d'ailleurs, les excédents n'existeraient pas si on comblait le déficit de la caisse des retraites, opération nécessaire désormais.

M. Lechevalier retire sa proposition, se réservant de la représenter au cours de la discussion du budget.

L'adjonction des plus forts imposés

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à l'abrogation des dispositions relatives à l'adjonction des plus forts imposés dans les conseils municipaux. M. de Kergolay dit que l'ancien système ayant toujours donné de bons résultats, il ne voit aucune raison de le supprimer.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

— Ah! parbleu, garçon, c'est avec plaisir, si je voyais la demoiselle, je me connais, un enfant mais vif comme la poudre, je ne aurais pas m'empêcher de lui dire ce que je pense... et j'aime autant garder ça pour moi... l'objet... Je vas déjeuner... Crois-moi, pas faiblesse. Etre dupe et content ça serait trop! Quand viendras-tu me voir?
 — Bientôt, mon oncle.
 — Alors, à bientôt...
 Le cocher du fiacre numéro 13 serra les mains son neveu, remonta sur son siège, fit tourner de sa sonnette et partit.
 Etienne resta pendant quelques minutes somnolent et pensif sur le trottoir.
 — Et cependant, comme je l'aimais!... murmura-t-il en poussant un nouveau soupir.
 Mais il entra dans la maison.
 Berthe, malgré les émotions et les fatigues de la soirée précédente, s'était levée de bonne heure et était aussitôt entrée dans la chambre de sa mère.

L'état de la malade lui parut très aggravé et singulièrement inquiétant. Angèle, brûlée par la fièvre, avait passé une mauvaise nuit. Les suffocations devenaient de plus en plus fréquentes et persistantes. Epouvantée du changement survenu depuis la veille, Berthe attendait avec impatience la visite du docteur Lorient. Il était neuf heures passées lorsque retentit la sonnette de l'appartement. Etienne, très pâle mais calme en apparence, entra et salua Berthe dont le cœur se sera en voyant la froideur glaciale du médecin et l'expression sévère de sa physionomie. — Ah! docteur, balbutia-t-elle, si vous savez comme je souhaitais votre arrivée!... — Madame votre mère va-t-elle donc plus mal? demanda Etienne. — J'en ai peur. Le jeune homme déposa son chapeau sur un meuble et suivit Berthe dans la chambre de la veuve. A peine en avait-il franchi le seuil qu'il s'arrêta consterné. Lui aussi constatait les terribles ravages qu'en quelques heures la maladie venait d'exercer chez la pauvre femme. Madame Leroyer lui tendit la main et voulut parler. Un étouffement lui coupa la parole. Les pulsations du cœur devinrent violentes et désordonnées. La face s'empourpra et les yeux s'injectèrent.

Le poulx, interrogé par Etienne, témoignait des plus effrayants désordres intérieurs. Le jeune médecin attacha sur Berthe un regard chargé de reproches, puis il renouvela la question déjà posée par lui la veille: — Que s'est-il donc passé, mademoiselle?... Ce fut madame Leroyer qui répondit d'une voix à peine distincte: — Absolument rien, docteur... J'ai eu peur de l'orage... voilà tout... — Inutile mensonge!... se dit Etienne. Cette malheureuse est-elle complice ou dupe de sa fille?... Tout en se posant cette question il appuyait son oreille sur le côté gauche de la poitrine d'Angèle et il écoutait. Ensuite il continua mentalement: — A coup sûr madame Monestier a subi depuis hier une secousse violente, une émotion terrible... — Quelque drame sombre s'est joué dans cette maison, et ce que je prévois est arrivé... Le mal a fait de tels progrès que contre lui je ne peux plus rien... La pauvre femme est perdue, et perdue sans doute par la faute de sa fille!... Après un silence Etienne demanda, en s'adressant à madame Leroyer: — Avez-vous, chère madame, éprouvé des douleurs sourdes dans les extrémités inférieures, du corps, principalement aux environs des chevilles? Madame Leroyer répondit affirmativement. Etienne, se plaçant au pied du lit, souleva les couvertures et les draps, examina les chevilles d'Angèle et les trouva fortement gonflées.

Il fit avec le doigt une légère pression sur l'enflure. La chair céda sans résistance et le doigt, en se retirant, laissa sur l'épiderme une empreinte livide. Le neveu de Pierre Lorient gardait une apparence impassible, mais son cœur se serrait. Il éprouvait pour la malade une affection toute filiale, et malgré ce qu'il venait d'apprendre il lui restait tendrement attaché et profondément dévoué. Les larmes montaient à ses yeux. Il eut la force de les empêcher de couler. Après avoir rabattu les couvertures sur les pieds, il dit à Berthe du même ton glacé: — Veuillez, mademoiselle, me préparer du papier et une plume... Je vais écrire une ordonnance dans la pièce voisine... La jeune fille sortit, en s'efforçant de retenir ses larmes.

IV

La parole du docteur, brève et sèche au lieu d'être affectueuse et tendre comme de coutume, serrait le cœur de la pauvre enfant. — Mon Dieu se demandait-elle en quittant la chambre, qu'a-t-il donc? que lui ai-je fait? Sans doute il m'en veut de n'avoir pu rester ici dans la soirée d'hier pour le recevoir... Etais-ce ma faute cependant?... Berthe poussa un soupir et poursuivit: — Hélas! cette froideur qui m'opprime, il faut en prendre l'habitude. Le funeste secret qu'Etienne ne doit point connaître nous sépare à jamais peut-être... — Mieux vaut que ce soit

Ce système est une garantie de la bonne gestion des finances municipales. Il est juste que ceux qui paient les centimes additionnels soient appelés à les voter. L'orateur demande à la Chambre de repousser le projet de loi.

M. de Marcère, rapporteur, dit que la garantie des plus imposés est une illusion et que leur adjonction est en contradiction avec les principes de notre droit public qui veut que tout pouvoir émane de l'élection. Il termine en priant la Chambre de voter la loi.

MM. Lorois et Laroche-Joubert parlent contre la loi.

Vote de la loi

Il est procédé au scrutin.
Le projet de loi est adopté par 405 voix contre 75.

Les ruines des Tuileries

La Chambre adopte un projet de loi ouvrant un crédit de 50,000 fr. pour l'enlèvement des ruines des Tuileries.

La séance est levée à 5 h. 20.
Jeudi à 2 heures, aura lieu la réunion dans les bureaux pour la nomination de la commission du budget.
Samedi séance publique à 2 heures.

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 21 mars.

Le budget de 1883 n'ayant pu être encore distribué en entier, la Chambre ne procédera que jeudi, dans ses bureaux, à l'élection de la commission du budget.

L'élection de cette commission présentant cette année une importance spéciale, il nous paraît intéressant de rappeler quels étaient les membres de l'ancienne commission et aussi comment ils se trouvent répartis dans les bureaux actuels.

Voici la composition de l'ancienne commission du budget : MM. Lockroy, Rouvier, Jametel, Varambon, Thomson, Lelièvre, Hérault, Noirot, Freminet, Louis Legrand, Divaux, Brissou, Liouville, Farcy, Lisbonne, Berlet, Blandin, Crozet-Fourneyron, A. Proust, Gatinéau, Léon Renault, Lecherbonnier, Godin, Papon-Bailhau, Durand, Ménard-Dorian, Lefaure, Langlois, Maunoury, Bardoux, Giroud et Amat.

Par suite de non réélection, de démission ou de décès, sept de ces députés n'appartiennent plus à la Chambre. Ce sont MM. Freminet, Lisbonne, Crozet-Fourneyron, Godin, Lefaure, Bardoux et Amat.

Les anciens commissaires sont répartis dans les bureaux actuels de la façon suivante :

- 1^{er} bureau : MM. Berlet et Rouvier.
- 2^e bureau : MM. Blandin, Farcy, Giroud, Lockroy, Papon et Antonin Proust.
- 3^e bureau : M. Léon Renault.
- 4^e bureau : M. Bailhau.
- 5^e bureau : MM. Liouville et Varambon.
- 6^e bureau : M. Gatinéau.
- 7^e bureau : MM. Brissou, Divaux, Hérault et Langlois.
- 8^e bureau : MM. Durand, Lecherbonnier, Louis Legrand, Ménard-Dorian et Noirot.
- 9^e bureau : X. X.
- 10^e bureau : MM. Jametel, Maunoury et Thomson.
- 11^e bureau : M. Lelièvre.

On sait que chaque bureau est appelé à élire trois commissaires. Un certain nombre de membres de l'ancienne commission se trouvera donc forcément éliminé.

M. Henri Brissou qui fait partie du 7^e bureau ne sera plus candidat en raison de ses fonctions de président de la Chambre. Par contre, on persiste à prêter à M. Gambetta qui appartient au 9^e bureau l'intention de poser sa candidature.

La droite monarchiste a décidé qu'elle voterait contre les candidats gambettistes.

Le cabinet est assuré de la majorité dans la commission du budget.

L'extrême gauche, sauf les amis de M. Clémenceau, votera contre les membres de l'union républicaine.

lui qui s'éloigne... — Je n'aurais pas le courage de la repousser et de jouer, le cœur plein d'amour, la comédie de l'indifférence... Adieu tous mes espoirs... adieu tous mes beaux songes... le réveil est venu...

Pendant que Berthe murmurait ces tristes paroles, Etienne disait à Angèle :

— Etes-vous disposée, chère madame, à m'obéir sérieusement aujourd'hui ?

— Oui, docteur... Que m'ordonnez-vous ?

— De rester couchée... Hier, vous n'avez pas été raisonnable... Vous vous êtes levée et vous avez eu peur de l'orage ! Je vous croyais assez de force d'âme pour ne point vous inquiéter de quelques coups de tonnerre... Vous aviez une excuse cependant... Vous étiez seule... Mademoiselle Berthe aurait bien dû ne pas vous quitter.

Berthe est restée peu de temps dehors, cher docteur... balbutia la veuve. Je m'étais assoupie pendant son absence, et c'est son retour qui m'a réveillée.

— La pauvre femme dormait !... pensa le jeune médecin. Tout s'explique !... La fille a profité de ce sommeil pour mentir à la mère !...

Il ajouta, mais à haute voix :

— Je reviendrai ce soir... à moins que mademoiselle Berthe n'ait sorti encore...

— Elle ne sortira pas et sera là pour vous accueillir...

— Reposez-vous donc, chère madame, et à bientôt !...

— Je croyais, docteur, que vous deviez laisser une ordonnance...

— Je vais l'écrire dans la pièce voisine...

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 21 mars.

La France, commentant les déclarations pacifiques de M. de Bismark, y voit des menaces pour le pays ; le gouvernement doit veiller et éviter les pièges tendus par l'Allemagne. Si M. Gambetta avait conservé le pouvoir, la guerre aurait éclaté cette année.

Le Télégraphe espère que la Chambre n'hésitera pas entre les deux systèmes budgétaires en présence, dont l'un veut continuer le système des emprunts et l'autre marcher avec économie.

Le Paris proteste contre le système du cabinet au sujet du budget et des Compagnies de chemins de fer. Il espère que la Chambre en fera justice jeudi.

Le National constate l'accord définitif entre la Chambre et le Sénat. Les intrigues de la droite sont désormais impuissantes.

Le Temps dit que la situation financière mérite toute la sollicitude des députés. Ce n'est pas pour ou contre les Compagnies de chemins de fer, mais pour ou contre le projet du budget du gouvernement qu'ils auront à se prononcer jeudi.

Informations

Paris, 21 mars.

Le Journal officiel annonce que M. Montcharville, directeur de la succursale de la Banque de France à Dijon, est nommé à Grenoble en remplacement de M. Dorlhais, admis à la retraite.

M. Duponchel, directeur à Auch, est nommé à Dijon.

M. Tournier, directeur à Bourges, est nommé à Auch.

M. Haillet, directeur à Mont-de-Marsan, est nommé à Bourges.

M. Valotte, caissier au Havre, est nommé directeur à Mont-de-Marsan.

Le juré condamné jeudi à 300 fr. de dommages-intérêts pour refus de serment a formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour.

Le Figaro dit que Tayeb-Bey ne sera pas simplement libéré, mais qu'il sera exilé de Tunisie et viendra se fixer à Paris.

Un grand dîner avait lieu hier soir chez Victor Hugo.

Au milieu du repas, il a été annoncé à notre poète national qu'Alexandre III vient de gracier cinq des condamnés à mort en faveur desquels l'auteur des Misérables était intervenu en écrivant au czar une lettre que les journaux ont publiée.

Victor Hugo s'est alors levé et, profondément ému les yeux pleins de larmes de joie, a porté d'une voix forte le toast suivant, auquel tous les convives se sont associés :

— Je bois au czar qui a fait grâce aux cinq condamnés à mort et qui les graciera tous !

Le ministre de l'instruction publique vient de désigner les titulaires des différentes missions scientifiques à l'étranger.

M. Ruelle, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est chargé d'une mission littéraire à Venise, à l'effet d'y collationner divers manuscrits grecs et principalement un manuscrit du neuvième ou dixième siècle renfermant le texte, inédit en partie, du traité des premiers principes de Damascius.

M. Maurice Tournier est chargé d'une mission en Russie, afin de recueillir les éléments d'une édition définitive des œuvres complètes de Diderot, d'y colla-

mère, il aurait suffi de votre présence pour calmer ses terreurs... Or, vous n'avez pas là !

Berthe comprit qu'elle ne se trompait point en croyant deviner la cause de la froideur du jeune homme.

— Une rai-on impérieuse m'obligeait à sortir... balbutia-t-elle.

— Il fallait en effet que cette raison fût bien impérieuse !... répliqua le docteur avec amertume. Peut-être auriez-vous dû comprendre que votre éoignement, et par conséquent la solitude, laissent le champ libre à toutes les mauvaises chances.

— Ma sortie n'a duré que peu de temps... hasarda la jeune fille.

— Elle a duré près de trois heures... répondit Etienne.

Berthe regarda le médecin avec effarement. Comment savait-il ce que personne au monde, croyait-elle, ne pouvait soupçonner ?...

Il reprit :

— Telle était au retour votre agitation que vous avez oublié dans la voiture un objet qui devait vous sembler précieux... Cet objet, le voici !...

Et d'une main tremblante Etienne présentait à la jeune fille le médaillon trouvé par Pierre Loriot dans le sacre numéro 13.

— Vous voyez que je sais tout... poursuivit tristement le docteur. Hier vous cherchiez à m'abuser. Vous vous figuriez que je croirais à ce prétexte absurde d'un ouvrage terminé depuis des mois entiers et attendu par une cliente ! Mais, moins crédule que votre pauvre mère, je n'en ai pas été dupe un instant !

— En admettant, (ce qui ne paraît pas certain), que l'orage ait effrayé madame votre

tionner ses livres et ses manuscrits et d'en dresser un catalogue complet.

M. Scherzer, vice-consul de France à Han-K'ou (Chine), est chargé d'une mission gratuite à Kinteheng, à l'effet d'étudier dans cette ville les procédés de fabrication de la porcelaine chinoise.

Par suite des modifications survenues récemment dans le personnel de nos ambassades, presque tous nos représentants auprès des grandes puissances sont actuellement à Paris. MM. Jaurès, ambassadeur à St-Petersbourg ; Tissot, ambassadeur à Londres ; Andrieux, ambassadeur en Espagne ; Roustan, ministre à Washington, etc.

Ajoutons que M. le marquis de Noailles, notre nouvel ambassadeur à Constantinople, est attendu demain pour conférer avec son prédécesseur, M. Tissot, et que M. de Reveseau, chargé d'affaires à Rome, qui était venu passer quelques jours en France pour affaires personnelles, vient de regagner son poste.

D'après les ordres du président du conseil, ministre des affaires étrangères, tous les ambassadeurs et ministres encore à Paris devront avoir pris possession de leurs fonctions dans les premiers jours d'avril au plus tard. Il ne sera fait d'exception que pour l'amiral Jaurès, qui ne se rendra à Saint-Petersbourg qu'après le 15 avril, et pour M. Roustan, dont l'époque de départ n'est point encore fixée.

Deux élections sénatoriales doivent avoir lieu dimanche prochain 26 mars dans le Tarn-et-Garonne et l'Ariège, pour donner un remplaçant au Sénat à M. de Freycinet, qui a opté pour la Seine.

Une grande réunion comprenant tous les électeurs sénatoriaux doit avoir lieu aujourd'hui à Montauban pour désigner le candidat républicain.

Dans l'Ariège, deux candidats républicains se présentent : M. Pons-Tande, maire de Mirepoix, ancien représentant du peuple à l'Assemblée législative, et M. le docteur Frézoul, conseiller général du canton de Valhies.

Aucun réactionnaire ne s'est mis sur les rangs.

M. Pons-Tande déclare qu'il siègerait à la gauche s'il était élu. M. Frézoul déclare qu'il siègerait à l'union républicaine.

On lit dans le National :

« L'enquête faite par le gouvernement sur la rentrée de certains congréganistes dans les convents d'où ils avaient été expulsés en vertu des décrets du 29 mars, a démontré qu'en effet quelques-uns d'entre eux avaient pensé que la rentrée aux affaires de M. de Freycinet leur permettait de se reconstituer.

« Nous apprenons que le gouvernement vient de donner des ordres pour que ces congrégations soient de nouveau dissoutes manu militari. Ces ordres ont dû être exécutés aujourd'hui où le seront demain, notamment en ce qui concerne les bénédictins de l'abbaye de Solesmes, dans la Sarthe. »

LA PORTE ET LA TUNISIE

Paris, 21 mars

On télégraphie de Constantinople, le 20 mars, au Gaulois :

« J'apprends à l'instant que quatre bataillons de la garde impériale ont reçu l'ordre de partir pour la Tripolitaine.

La nomination d'Ali-ben-Khalifa comme bey de Tunis avait déjà été approuvée secrètement par le Sultan, il y a quatre mois. On n'attendait que le moment favorable pour proclamer l'élu du comité panislamique.

On croit aujourd'hui que l'heure a sonné de jeter le masque, et, à Yldiz, on se croit en mesure d'exécuter le plan tracé par M. de Bismark : l'évocation de la question tunisienne devant un Congrès européen, où l'Allemagne fera la loi.

— Que puis-je croire ? Une jeune fille abandonner sa mère mourante par un temps à faire reculer les plus intrépides... Elle prend une voiture se fait conduire dans un quartier lointain où, craignant d'être épiée, elle donne un cocher une adresse inexacte et se glisse furtivement dans une maison voisine de la maison désignée d'abord.

Là, elle passe deux heures, oubliant tout, sa mère et le reste du monde ! Cette jeune fille en revenant prend de nouvelles précautions pour rentrer au numéro 19, se fait arrêter devant le numéro 15... Quand on n'a rien à cacher, à quoi bon tant de mystère ? Voilà les faits... Que voulez-vous que j'y croie ?

Berthe avait écouté, l'œil fixe, la respiration sifflante.

Une ardente rougeur montait à ses joues et mesura qu'Etienne parlait.

Lorsqu'il eut achevé, elle passa ses deux mains sur son front avec un geste de folle et s'écria :

— Mon Dieu... ma sœur c'est horrible ! On me soupçonne... On m'accuse... et c'est moi !

Etranger

Suisse

Berne, 21 mars. — Le petit Bürki-Marcuard a été retrouvé hier soir dans une pauvre ferme, à une lieue et demie de Berne.

Les auteurs du rapt sont un nommé Steiner et sa femme, en dernier lieu marchands d'habits et dans une position obérée. C'est chez de pauvres parents qu'ils avaient conduit l'enfant, qui y a passé la nuit et auquel il ne paraît pas qu'on ait fait d'autre mal.

La population est très surexcitée, et on espère qu'un châtiment prompt et sévère atteindra les coupables.

Italie

Rome, 21 mars. — A la Chambre des députés, M. Massari a questionné le ministre des affaires étrangères sur l'affaire de Salindres.

M. Mancini lui a répondu que les ouvriers italiens ont été assaillis par les gendarmes français qu'ils désaient d'imiter. Des observations ont été adressées au gouvernement français, lequel a prescrit une enquête qui n'est pas encore terminée.

M. de Freycinet a promis que des mesures énergiques seront prises pour éviter le renouvellement de faits semblables, et pour assurer la sécurité des ouvriers italiens.

M. Massari a remercié le ministre de sa réponse.

Rome, 21 mars. — Le bruit que M. de Noailles serait chargé de conférer avec le gouvernement italien sur l'organisation de la Tunisie est de nouveau sans fondement.

Naples, 21 mars. — Les fêtes offertes à Garibaldi, à l'occasion de la Saint-Joseph, ont été magnifiques.

Les sociétés musicales et les associations populaires ont fait, au vieux condottiere, des ovations au milieu d'une foule immense. La ville était pavoisée et l'enthousiasme général.

Garibaldi était tellement souffrant qu'il n'a pas même pu faire un discours. Il s'est borné à remercier par des signes d'abord et, ensuite, par une lettre adressée à tous les journaux italiens.

Allemagne

Berlin, 21 mars. — D'après la Gazette nationale, M. de Bismark a déclaré qu'il ne peut pas s'occuper des affaires intérieures, et qu'il lui faut consacrer tout son temps et toutes ses forces au maintien de la paix en Europe.

Espagne

Madrid, 21 mars. — M. Camacho a lu à la Chambre des députés le projet de loi pour la conversion.

Il espère que la majorité des porteurs d'Extérieure acceptera. Il propose de ratifier la convention conclue avec les porteurs d'Intérieure et il annonce que le bon pour servir à amortir le nouveau 4 0/0 dont le ministre des finances paiera les coupons à partir du 1^{er} juillet. Le projet de conversion de la Dette Extérieure fixe le délai de quatre mois pour l'acceptation de la convention.

Autriche-Hongrie

Vienne, 21 mars. — L'impératrice Marianne, veuve de l'empereur Ferdinand I^{er} d'Autriche, a déclaré qu'elle supporterait les frais nécessaires par l'enquête qui se poursuit à Rome pour la béatification et la canonisation de la reine de Naples, Marie-Christine de Savoie, mère de François II, roi des Deux-Siciles.

— C'est le 24 avril que commencera définitivement le procès de l'incendie du Ring-Théâtre.

Londres, 21 mars. — On mande de Berlin au Standard que l'Autriche céderait à la Serbie l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine moyennant un traité militaire et commercial laissant à l'empereur d'Autriche le commandement en chef des forces réunies.

Egypte

Londres, 21 mars. — On télégraphie au Standard qu'Assym-Pacha a déclaré que la Turquie n'abandonnera pas ses droits sur l'Egypte et qu'elle ne peut se fier aux promesses de certaines puissances.

On assure qu'Assym a fait allusion aux promesses données par la dernière mission allemande à Constantinople.

Alexandrie, 21 mars. — On assure que MM. Rad-

will et Bulow, membres de la mission allemande à Constantinople, ont renoncé à venir en Egypte.

Amérique

Lisbonne, 21 mars. — Les nouvelles de Buenos-Ayres annoncent que l'armée bolivienne s'est retirée de la frontière de Tarapaca à la suite d'un arrangement préalable conclu avec le Chili pour le traité de paix définitif.

INCENDIE DU THEATRE D'ALGER

De nouvelles dépêches nous apportent des détails sur le terrible incendie qui vient de détruire le Grand-Théâtre d'Alger. Nous en extrayons les renseignements qui suivent : Le Grand-Théâtre avait donné dimanche soir, une représentation du grand drame d'Eugène Sue, les *Mystères de Paris*. Le spectacle s'était terminé sans incident, à minuit et demi, quand vers trois heures du matin, le gardien qui couche dans le théâtre, entendit du bruit, et vit que des voleurs s'étaient introduits dans le théâtre et courait chez le concierge pour chercher une arme.

En revenant dans la salle de spectacle, il aperçut toute la troisième galerie en feu. Affolé, le malheureux se précipita dehors et cria : « Au feu ! » L'alarme fut aussitôt donnée, le canon fut tiré par le navire stationnaire pour prévenir les troupes et les pompiers. Une demi-heure après, les secours arrivèrent. Malheureusement le feu avait pris, pendant ce temps, des proportions telles qu'il n'y avait aucun espoir de sauver le théâtre. On pressa les maisons voisines, le théâtre étant isolé, cela fut facile. L'atmosphère était absolument calme.

Le spectacle était imposant. Des gerbes de feu, qui montaient à une très grande hauteur, éclairaient la ville entière. La foule était énorme et les troupes avaient peine à la contenir. Dès la nouvelle du sinistre, M. Loyse, secrétaire général du gouverneur, le préfet, le maire s'étaient rendus sur les lieux. Les troupes, les marins et les douaniers joignirent leurs efforts à ceux des pompiers.

Le corps principal du théâtre est anéanti. Il ne reste que les quatre murs et les loges des artistes séparées de la scène par une muraille maîtresse. Les costumes ont été sauvés, ainsi que le mobilier du concierge.

La violence du feu était telle, dès le début, qu'on a dû se borner à protéger les maisons voisines. Dans une d'elles demeurait précisément le chancelier du consulat d'Espagne, M. Diego Monjo, qui, à l'aspect des lueurs de l'incendie ouvrit sa fenêtre, et pris d'épouvante, tomba à la renverse, mort de frayeur.

Un gendarme a été blessé légèrement au cours des opérations de sauvetage. On n'a pas regretté d'autre accident de personnes. Mmes Bachaouze, ouvreuse, et Ulric, concierge, qui demeuraient dans le théâtre, ayant été heureusement sauvées.

Le théâtre d'Alger, inauguré le 29 septembre 1853, était assuré pour une somme de huit cent mille francs par les compagnies l'*Urbaine*, l'*Union*, la *Paternelle*, la *Nationale*, la *Providence* et le *Phénix*.

On suppose que le feu a pris dans le local situé à côté du coffrage du lustre, dans les cintres, près des ateliers de peinture et de menuiserie pour décors, où un commencement d'incendie se produisit déjà il y a quelque temps.

D'après une autre version, le feu aurait pris naissance dans les galeries supérieures. L'air était calme, tout heureusement, et c'est à la seule absence du vent qu'on doit la préservation des maisons voisines.

Dès le commencement de l'incendie, on aperçut, sur le couronnement du théâtre, un chat noir, qui miaulait tristement, abrité derrière une statue de la façade. La pauvre bête a pu être sauvée, sans autre mal qu'un peu de poil roussi.

Le théâtre d'Alger était situé sur la place Bresson; il avait été construit par MM. Chassevau et Ponsard, architectes. Sa façade qui mesurait trente mètres, était décorée d'un portique percé de sept ouvertures, ornées de statues.

Il y avait deux foyers, dont l'un était réservé aux fumeurs et qui avaient vue sur la mer. La salle était décorée en gris clair et or, avec des draperies rouges, elle contenait 1,534 places.

Le théâtre d'Alger était subventionné; on y jouait l'opéra, le drame et la comédie. M. Dumery exploitait le théâtre pour la saison, qui finissait le 15 avril. Les principaux artistes de la troupe étaient Mmes Galli-Larochelle et M. Momba.

enfants en emportant 1,000 francs dont 600 francs en or et 400 francs en argent. La police est à la recherche des coupables.

Roanne, 21 mars. — Dans une réunion tenue hier par les grévistes, la rentrée des ouvriers dans les usines de l'Union syndicale des fabricants, sauf celle de M. Bréhard, avait été votée.

Une dépêche annonce en effet que ce matin, tous les ouvriers ont repris le travail, à l'exception de ceux de l'usine Bréhard, qui, hier, ont reçu chacun du comité de la grève, une somme de 12 fr. pour leurs dépenses de la semaine courante.

Les membres de l'Union syndicale se sont réunis dans la soirée pour discuter la situation.

ISERE

Grenoble, 21 mars. — Le département de l'Isère figure au tableau de fixation du contingent de chaque département, en principal, pour 1882, savoir : Contribution foncière des propriétés non bâties, 2,003,999; des propriétés bâties, 543,897; total : 2,547,896. Contribution personnelle-mobilière, 589,899; des portes et fenêtres, 404,319.

Deux soldats du génie, MM. Jean Pierre et Etienne Fontimpe, se promenaient avant-hier sur le bord de l'Isère, derrière le cimetière Saint Roch, lorsqu'ils virent un homme se précipiter dans la rivière.

Les deux braves militaires n'hésitèrent pas à se porter au secours de ce malheureux qu'ils purent arracher à une mort certaine.

M. le docteur Berlioz, appelé aussitôt, donna des soins pressés à cet inconnu, qu'il fit ensuite transporter à l'hôpital.

Là, on apprit qu'il se nommait François Pétrou et était pensionnaire de l'hospice. Cette tentative de suicide est la deuxième essayée par ce pauvre vieillard auquel la vie est en charge.

Espérons qu'il ne recommencera pas.

Dans sa dernière séance, le conseil de guerre de la 14^e région de corps d'armée, séant à Grenoble, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Béra, du 2^e régiment d'artillerie, a rendu les jugements suivants :

1^o Pierre Picard, enfant de troupe au 38^e régiment d'artillerie, en subsistance au 6^e régiment de même arme, et résidant chez ses parents, à Valence, déclaré non coupable de vol militaire et de vol qualifié, a été acquitté.

Défenseur : M. Charbonnier, avocat à Grenoble.

2^o Maurice-Jean Pierre Machabert, soldat de 2^e classe au 22^e régiment d'infanterie, déclaré coupable de bris de clôture, avec admission de circonstances atténuantes, a été condamné à la peine de un mois d'emprisonnement.

Défenseur : M. Vallet, avocat à Grenoble.

3^o Pierre-Célestin Regnard, soldat de 2^e classe au 75^e régiment d'infanterie, déclaré coupable de désertion à l'étranger en temps de paix, a été condamné à la peine de deux ans de travaux publics.

Défenseur : M. Leyat, avocat à Grenoble.

Le siège du ministère public était occupé par M. le lieutenant Humbert, du 30^e régiment d'infanterie, substitué du commissaire du gouvernement.

BOUCHES-DU-RHON

Marseille, 21 mars. — Un arrêté est actuellement en préparation à l'hôtel de Ville, ordonnant la fermeture immédiate des salles du Grand Théâtre, du Gymnase et du théâtre des Nations, si les propriétaires des-dits immeubles ne font pas commencer incessamment les travaux de réparations et de dégagement demandés par la commission des théâtres dans ses précédentes visites.

Les propriétaires seront avisés; dans la matinée, de cette décision, et, dans le cas où ils refuseraient d'obtempérer aux injonctions de la commission des théâtres l'arrêté serait signé, dans l'après-midi, aux directeurs du Grand Théâtre, du Gymnase, du théâtre des Nations, ordonnant la fermeture de leurs salles dans la soirée.

BASSES-ALPES

Sisteron, 21 mars. — M. Xavier Réguis, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, ancien député des Basses-Alpes, grand-officier de la Légion d'honneur, est mort, hier, à Sisteron. Le colonel Réguis était né en 1790. Entré à l'Ecole polytechnique en 1808, il en sortit avec le n^o 1 en 1810 et entra dans l'artillerie. Il fit comme lieutenant toute la campagne de Russie. Il en revint capitaine et chevalier de la Légion d'honneur. En 1813, il fit la campagne d'Allemagne. Après les Cent Jours, les souffrances que lui occasionnaient ses blessures le forcèrent à quitter le service actif. Il reprit du service plus tard jusqu'en 1850, époque à laquelle il fut retraité comme lieutenant-colonel.

Elu député des Basses-Alpes en 1852, le colonel Réguis siégea jusqu'en 1870, sans interruption, au Corps législatif. Il fut du groupe des 116 qui réclamaient la transformation libérale de l'empire. En novembre 1869, il présida l'ouverture de la session du Corps législatif comme doyen d'âge.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi 22 mars, 81^e jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 01; coucher, 6 h. 14. Les jours croissent de 8 minutes.

Ephémérides (1792) : Chappé présente son télégraphe aérien à l'Assemblée nationale.

Le ministre de la guerre a décidé qu'au mois d'avril prochain les généraux commandant les divisions d'infanterie et les divisions de cavalerie indépendantes passeront en personne la revue trimestrielle des corps de troupes placés sous leurs ordres et devront inspecter avec la plus grande attention toutes les parties du service relatives à la mobilisation, conformément aux prescriptions de la lettre collective confidentielle du 22 mars 1881.

M. le maire de Lyon donne avis qu'en raison des travaux qui s'exécutent dans l'intérieur des bâtiments du Palais des Arts, la galerie dite des *Peintres lyonnais*, sera fermée au public, à partir du lundi 27 mars courant.

Un avis ultérieur fera connaître l'époque de la réouverture de ce Musée.

Comme tout le faisait prévoir, Forge et Fontanel, qui avaient été arrêtés sous l'inculpation d'avoir pris part au crime de Chaponost, ont été remis en liberté. Nous ne pouvons que regretter la fâcheuse erreur de la justice à leur égard.

Les vrais coupables sont encore inconnus, mais MM. Guaz et Chauvin continuent leurs recherches pour les découvrir.

Un triste accident est arrivé hier soir, à 8 heures, sur le cours Rambaud.

M. Laurent Bizard, employé, chez M. Paradis, rue des Trois Passages, conduisait une voiture lourdement chargée, lorsqu'ayant voulu monter sur son siège, il glissa et tomba sur la chaussée, de si malheureuse façon, que les roues lui passèrent sur le corps.

Le malheureux a eu le pied gauche complètement broyé et quatre côtes enfoncées.

Transporté à la minoterie Milliat, il y reçut les soins les plus pressés et fut ensuite conduit à l'Hôtel-Dieu. Son état est considéré comme très grave.

Un tragique événement a mis en émoi, ces jours derniers, la petite commune de Sourcieux-sur-Arbsles.

Une jeune femme de 24 ans, Marie Tabard, a été prise d'un accès d'épilepsie, au moment où, tenant dans ses bras son jeune enfant, âgé de 2 mois à peine, elle se trouvait près d'une cheminée où flambait un feu ardent. La malheureuse tomba dans le foyer et fut atrocement brûlée ainsi que le pauvre petit être.

Trois heures après l'enfant mourait; quant à la mère, malgré les soins qui lui ont été prodigués par M. le docteur Favette, son état est considéré comme désespéré.

Hier matin, à six heures, des gardiens de la paix ont aperçu un cadavre flottant à la dérive sur la Saône, à la hauteur de la rue de Savoie. Ces agents, aidés de M. Roux, propriétaire d'un des bateaux à laver en stationnement tout près de là, ont ramené le cadavre sur la berge. Un passant a cru reconnaître le sieur Beroud, garçon de peine, demeurant rue Jouffroy, à Vaise, qui s'est jeté dans la Saône il y a environ quinze jours.

En attendant que ce cadavre soit reconnu d'une façon plus certaine, il a été transporté à la Morgue.

Avant-hier, un jeune enfant de 4 ans François Bialou, qui prenait ses ébats, dans une rue de Sainte-Foy, près du domicile de ses parents a été victime d'un fatal accident.

Le pauvre petit est venu se jeter devant un tombereau lourdement chargé, dont les roues lui ont fracturé le crâne.

M. le docteur Dublassy, prévenu aussitôt n'a pu que constater le décès.

Le clairon d'alarme se faisait entendre hier soir à 6 heures, dans le quartier de Saint Just.

Le bruit courait qu'un violent incendie venait de se déclarer chez M. Bioret, restaurateur, rue de Trion; aussi en un clin d'œil les pompiers accoururent sur les lieux, avec leur matériel.

C'était beaucoup de bruit pour rien; il ne s'agissait que d'un simple feu de cheminée dont nous n'aurions même pas fait mention, si un brave sous-officier des sapeurs-pompiers, M. Cagnat, n'avait été très grièvement brûlé à la main droite en portant les premiers secours.

Après avoir été l'objet d'un premier pansement à la pharmacie Jobert la victime a pu regagner son domicile.

Le cerveau d'un ivrogne est parfois hanté par de singulières idées.

C'est ainsi qu'hier soir, le nommé Jacques D..., rue de Vendôme, échauffé par la boisson, avait dépouillé tous ses vêtements et dans le plus simple appareil, se promenait gravement, les mains derrière le dos, devant la porte de son domicile.

Par cette douce température de printemps, il n'avait pas à craindre des rhumatismes; aussi, ce fut seulement les gardiens de la paix qui survinrent et conduisirent l'ivrogne au poste. D... a été écroué pour outrage à la morale publique.

Un nombreux rassemblement s'était formé hier dans l'après-midi rue Villeroi, autour d'une pauvre femme nommée Constance L..., lingère, qui, en proie à un violent accès de folie, se livrait sur la voie publique à toutes sortes d'excentricités.

Vu le caractère dargereux de son délire, M. Mallet, commissaire de police, l'a fait conduire d'urgence à l'hospice de Bron.

Quatre ouvriers chaudronniers, Labes, Falchiron, Vars et Dufraisse comparaissaient hier en police correctionnelle pour avoir attaqué à l'improviste et sans aucun motif, plusieurs ouvriers balanciers dans une rue de Vaise.

Ces derniers ont été plus ou moins gravement blessés.

L'un d'eux, le sieur Ferrieux a même eu une jambe brisée d'un violent coup de pied.

Le tribunal a condamné Labes à 3 mois, Falchiron à 1 mois de prison et a acquitté les deux autres.

Le nommé Benoit Brison, garçon d'office, rue Saint-Marcel, n'a trouvé rien de mieux pour s'attirer les faveurs d'une fille de mœurs assez suspectes que de se faire passer pour agent de police.

Tout rempli de son rôle, et devant la résistance de la belle, il eut l'aplomb de requérir l'assistance de deux passants pour l'arrêter. Mal lui en prit; un de ceux dont il avait demandé l'aide, se défilant du personnage, le signala à deux gardiens de la paix.

Conduit au poste, notre homme, tout penaud, a été retenu sous l'inculpation d'usurpation de fonctions.

Ce policier amateur a été condamné hier à 1 mois de prison.

Fantaisie de poillard :

Pierre N., tailleur d'habits, étant en goguette est entré dans l'église Saint-Polycarpe au moment du sermon et a interpellé le curé qui était en chaire, en lui disant :

« Vous ne savez pas votre français. Vous re-petez toujours la même chose. »

Ahurissement des fidèles et arrestation de l'ivrogne.

N..., poursuivi sous la double inculpation de troubles à l'exercice du culte et d'ivresse manifeste, a été condamné hier à 15 jours de prison et 5 fr. d'amende.

Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier l'arrestation du sieur I..., employé de commerce, rue des Marronniers, sous l'inculpation de tentative de vol dans une maison de la rue Molière.

M. I..., a pu prouver son innocence et a été immédiatement remis en liberté.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 21 mars, à h. 30 soir.

Température : La baisse barométrique qui se produisait hier, sur nos régions, a cessé vers 4 heures du soir et n'a été accompagnée, à Lyon, que d'une faible averse tombée vers 11 h. 30 du matin.

La pression s'est ensuite élevée de 3 mm. et le ciel s'est éclairci; mais cette amélioration ne sera pas de longue durée, car le vent a continué à souffler du Sud dans les régions élevées de l'atmosphère et jusqu'à une faible distance du sol : il a tourné au Nord à la section du Parc et, par suite, le minimum thermométrique (-1-2 : 9) y a été plus bas qu'à Saint-Genis (-1-5 : 5) et qu'au Mont-Verdun (-1-6 : 0).

Temps probable : quelques averses.

PUBLICATIONS NOUVELLES

LE GUIGNOL ILLUSTRÉ

Voici le sommaire du n^o 2 du *Journal de Guignol illustré*, mis en vente ce matin.

Gnafron ambassadeur. — Discours de Guignol, article patois. — Les frères ennemis, épisode de la guerre des étudiants. — Les usuriers, M. Noir. — Conte oriental. — L'affaire Mélingue. — Ballade de Guignol. — L'article 31. — Pensées d'un mastroquet. — Théâtre. — Le Tribut de Zamora. — Balivernes, etc.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 mars.

Il ne reste plus guères de traces de l'émotion qui s'était emparée du marché mais qui s'était surtout reflétée à la cote des rentes françaises en présence des répugnances que soulevait à la Chambre la convention conclue avec la Compagnie d'Orléans, première application du programme du cabinet : ni émission, ni conversion, ni rachat. On s'avise que cette alarme était bien prématurée. Nos rentes remontent, — le 5 0/0 reste à 116,70 — et avec elles tout le reste de la cote. Italiens, 88,60. Chemins très mous.

DERNIERE HEURE

Paris, 21 mars, 11 h. 45 soir.

Les groupes de la majorité ont désigné la liste des candidats à la commission du budget. Elle est opposée à la liste gambettiste élue par l'union républicaine.

Berlin, 21 mars.

Le département de la guerre fait de grands préparatifs militaires.

— Un grand dîner aura lieu demain, à l'occasion du 86^e anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 21 mars.

3 0/0.....	» »	Egypte.....	340 »
3 0/0 nouveau..	» »	Banque Ottom ..	751 25
5 0/0.....	116 63	Chemins turcs ..	» »
Italien.....	» »	Alpine.....	» »
Turc.....	11 82	Rio.....	663 75
Extérieure.....	26 1/4	Panama.....	537 50

CHOSSES & AUTRES

Les Belges à Waterloo

Une vieille histoire qui est toujours drôle. Il a été fait plusieurs récits de la bataille de Waterloo; les Anglais l'ont appelée la bataille du Mont-Saint-Jean; les Prussiens, de la Belle Alliance; les Belges, eux, lui ont conservé le nom de Waterloo; mais, en revanche, ils ont donné une version nouvelle sur la grande défaite.

Napoléon, racontent-ils, voyait ses cuirassiers entant déjà les carrés anglais, lorsque, tout à coup, on lui apprit l'arrivée des Prussiens.

— Combien sont-ils ?
— 40,000 environ, sire !
— Qu'on envoie quatre bataillons, répond l'empereur.

Un instant après, un autre aide de camp signalait l'approche de 30,000 Russes et Hanovriens ?
— Qu'on envoie trois bataillons, répondit simplement Napoléon, sans même se détourner.

Troisième aide de camp annonçant l'arrivée de 20,000 Autrichiens ?

— Opposez-leur deux bataillons, dit négligemment l'empereur, qui regardait toujours le mont Saint-Jean.

A ce moment, un quatrième aide de camp surgissait :

— Sire, dit-il, quinze cents Belges viennent de sortir de Bruxelles et s'acheminent vers Waterloo ?

Cette fois, Napoléon se retourna, fit par deux fois répéter l'effrayante nouvelle, et écrasé par le destin :

— Messieurs, dit-il à son état-major, tout est fini : les Belges arrivent. Faites sonner la retraite !

Un drame dans une baignoire

Un jeune homme de Nantes avait joyeusement fêté le jeudi de la Mi-Carême, et pour bien terminer une journée de plaisir, il s'était déterminé à passer la nuit au bal masqué.

Mais il avait vidé au buffet et dans les cafés du voisinage tant de verres grands et petits, qu'en fin de compte il se sentit pris d'un profond assoupissement dans le fauteuil où il s'était installé.

Vendredi matin, dit le *Phare de la Loire*, une des ouvreuses du théâtre en ouvrant une baignoire poussa un cri de terreur ; elle venait d'apercevoir un corps inerte étendu sur le plancher et recouvert seulement d'une chemise.

On prévint immédiatement la police. Heureusement l'on ne se trouvait pas en présence d'un assassinat, mais simplement d'un vol commis par

un groupe de malfaiteurs sur la personne de ce jeune homme qui avait trop sacrifié à Bacchus.

Le malheureux avait été complètement dévalisé. Quand il lui fallut sortir devant les ouvreuses dans un costume dont le carnaval même n'autorisait pas l'abrégé, ce fut une autre affaire. Il fallut chercher dans le magasin des accessoires, un pantalon sortable, un gilet et le reste. Les voleurs n'avaient eu que la délicatesse de lui laisser sa montre.

Le malheureux jeune homme se demande encore aujourd'hui s'il a été victime d'un vol ou d'une farce de la Mi-Carême eût expliqué.

Une civilisation inconnue

M. le lieutenant de vaisseau Delaporte est de retour de la mission archéologique dont il avait été chargé pour explorer de nouveau les ruines khmer en Indochine. Dans la dernière séance de la Société académique indo-chinoise, M. le marquis de Craisier a donné d'intéressants renseignements sur son voyage. M. Delaporte a quitté Marseille le 3 octobre 1881. Il a trouvé à Saïgon l'accueil le plus bienveillant, et le gouverneur de la colonie, M. le Myre de Villiers, lui fit allouer par le Conseil colonial, une somme de 2,000 fr.

M. Delaporte s'est rendu directement aux célèbres ruines d'Angkor. On sait quel épais mystère plane encore sur les splendides restes de palais et de temples que l'on trouve en ce lieu ; on n'a pu fixer encore ni leur date, ni la civilisation qui les a vus élever, ni même le peuple qui les a éonstruits.

M. Delaporte croit pouvoir conclure des nouvelles découvertes qu'il vient de faire, que les temples khmer sont des temples brahmaniques. En explorant Angkor-Vat, il a fait dégager dans les parties élevées des bas-reliefs jadis brillamment dorés, frontons et encadrements, dont tous les sujets sont consacrés aux exploits de Rama et à la gloire de Vishnou ; c'est donc à ce dieu qu'était dédié Angkor-Vat.

A Angkor-Tem il a visité d'autres monuments dans la plupart desquels il a trouvé encore représentés les exploits de Rama et de Vishnou ; il a fait déblayer et fouiller l'ancien palais des rois khmer, œuvre de sculpture grandiose et merveilleuse, dont les terrasses superposées sont ornées de superbes compositions en bas-reliefs : l'éléphant tricéphale, au corps éourme, Iravathi, y trône à toutes les places d'honneur.

M. Delaporte avait déjà recueilli 300 photographies, 40 moules et un petit nombre de pièces originales de grande valeur, lorsqu'il a été obligé de céder au terrible climat de cette région. Il est revenu très malade à Saïgon et, après s'être un peu remis à l'hôpital, il s'est rembarqué pour la France, où il vient d'arriver. Sa mission a été continuée par M. le docteur Enault, médecin de la marine, accompagné de deux autres Français. Ces derniers pensent pouvoir continuer leurs travaux jusqu'au milieu de mars et rentrer en France dans le courant de mai.

SPECTACLES DU 22 MARS

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui mercredi, à 7 h. 3/4 :
Le « Prophète. »

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui mercredi, à 7 h. 1/2 :
« Les petits Oiseaux. »
« Le Monde ou l'on s'ennuie. »

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2
Orchestre sous la direction de M. Léons.

Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 h. : entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.

BOURSE DE LYON

Du 21 mars 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0..... 82 50	Gaz de Lyon..... 110
3 0/0 amortissable..... 82 50	Gaz de la Guillobière..... 110
4 1/2..... 116 70	Mines de la Loire..... 110
5 0/0 français..... 116 70	Montrambert..... 110
Italie..... 88 60	St-Etienne..... 110
Turc..... 88 60	Rive-de-Gier..... 110
Autriche 4 0/0..... 88 60	Société lyonnaise..... 110
Russe 5 0/0..... 88 60	Rhône-Loire..... 110
Espagne 3 0/0..... 28 3/8	Eaux..... 110
Dette Egypt. unifiée..... 28 3/8	Debonnes..... 110
Actions	Abattoirs..... 110
Crédit mob. Espag..... 630	Verreries L. et Rhône..... 110
Crédit Lyonnais..... 700	Croix-Rouge..... 110
Union générale..... 700	Obligations
B. Lyon et Loire..... 700	Ville de Lyon..... 91 25
S. Hypothéc. France..... 700	Ville de Paris 1869..... 393
Soc. foncière Lyonn..... 510	Lombardes-anciennes..... 393
Banque Ottomane..... 752 50	Lombardes-nouvelles..... 393
Paris-Lyon-Médit..... 752 50	Leura..... 393
Chem. Autrichiens..... 617 50	Saint-Etienne..... 393
Lombard-Venitien..... 617 50	Abano-et-Loire..... 393
Saragrosse..... 617 50	Madrid..... 393
Hard-Spagn..... 617 50	Paris-Lyon..... 393
S. Espag..... 617 50	Méditerranée..... 393
S. Espag..... 617 50	1869..... 393

SELS VAUVILLÉ
(Grands) pour la reconstitution artificielle
DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES
(Vals, Bourbonne, Vichy, Hanyadi-Janos, Orezza,
Principales Sources (Contrexéville, Bussang, Eaux-Bonnes, Pullna.
« Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est l'obtenir
« avec les principes qui se dissolvent par le séjour prolongé
« dans les bouteilles. » — 50 pour 100 d'économie.
PARIS, Vente en gros, MATHÉY LEBEL & Co 23, rue Beaubien
LYON, Ph^o BERTRAND, 21, place Bellecour. Brochure f^o.

EN VENTE A l'Agence Victor Fournier

14, rue Confort, 14, et à ses Succursales
Saint-Etienne, 6, rue Sainte-Catherine
Grenoble, place Grenette, passage Teissière

**DES BILLETS DE LA
LOTÉRIE**
AUTORISÉE
Par arrêté ministériel du 13 octobre 1881
En faveur de l'Association de Secours mu-
tuels des Artistes dramatiques
Prix du Billet 1 Fr.
400,000 FRANCS DE LOTS
PAYABLES EN ESPÈCES
Un million six cent mille billets
GROS LOT 100,000 FR.
2 Lots de 50,000 --- 2 Lots de 25,000 fr.
5 Lots de 10,000 --- 50 lots de 1,000 fr.
400 Lots de 500 fr.

Au total 160 lots formant une somme de
QUATRE CENT MILLE FR.
Envoi, franco, contre le prix des billets, et
25 cent. en sus, en timbres ou en mandats-
poste, pour 5 billets ; 50 cent. pour 10 ; 75 cent.
pour 20.

DOCTEUR CHOFFÉ
Ex-Méd. marine, envoi gratuitement son Traité de Médecine
pratique, indiquant sa méthode (10 années de succès dans la
littérature pour la Guérison radicale des Maladies de tous les
Organes et des Hémorrhoides, Gonorrhée, Vessie, Mares,
Phtisie, Cancer, Obésité, Asthme. — Écrire quai St-Michel, 27, Paris.
Le rédacteur gerant, Victor GOURHAUD
Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecour, 14.

ANNONCES

Etude de M. Laporte, huissier
rue Centrale, 45.

VENTES JUDICIAIRES

Le vendredi vingt-quatre mars
1882, sur la place du Pont, à Lyon,
il sera vendu divers objets mobiliers
saisis, tels que : bureaux, tables,
chaises, appareils à gaz, cent malles
de voyage, etc.

Le lendemain samedi, vingt-cinq
mars 1882, sur la place de l'Hippo-
drome, à Lyon, il sera vendu un ca-
mion suspendu, un break et un til-
bury.

Etude de M. Ruffin, huissier à
Lyon, r. Ferrandière, 34.

Le vendredi vingt-quatre mars
1882, à onze heures du matin, sur la
place de la République, il sera vendu
quantité d'objets mobiliers et objets
d'art, tels que : armoires à glace,
secrétaire, glaces, pendules, biblio-
thèque, fauteuils, canapés, chaises,
tableaux, etc.

A VENDRE

Fonds de restaurant - comptoir
chemin Saint-Simon-et-Salat-Just
12, Vaise, du 1^{er} arr. Location 630^{fr}.
S'adresser à M. Micarelli, légiste, 69,
rue Masséna.

Avis d'acquisition

M. Rouillet ayant acquis de M.
Longère, le fonds de restaurant que
ce dernier exploitait, quai Saint-Vin-
cent, 35, adresser les réclamations
à M. Rouillet, quai Saint-Vincent, 32,
dans les dix jours, sous peine de for-
clusion.

Cabinet de M. Devigne, 56, rue Cen-
trale, à Lyon.

Mme Boyer ayant acquis le fonds
de M. Péliassier, 6, quai de l'Arche-
vêché, prévient les ayants-droit, d'ad-
resser leurs réclamations à M. De-
vigne, dans les 10 jours, à peine de
forclusion.

Le jeudi vingt-trois mars 1882, à
onze heures du matin, à Lyon, sur
la place des Terreaux, vente aux
enchères publiques et au comptant,
de divers objets mobiliers, tels que :
chaises, fauteuils, bureaux, glaces,
pendules, buffet, etc.
Le tout saisi.

DES BOISSONS GAZEUSES. — Guide
manuel du fabricant, 1 vol. grand
in-8° illustré de 80 gravures, indis-
pensable à tous ceux qui s'occupent
de la lucrative industrie des boissons
gazeuses, d'habitants, brasseries, etc.
Envoi franco contre 5 fr. en timbres
poste adressés à l'auteur : Hermann-
Lachapelle, 144, faubourg Poisson-
nière, Paris, et chez tous les librair-
es. 2073, 2 mai.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
A LA
VILLE DE LYON
Dix fois plus vastes que le plus grand des Magasins de Lyon
LUNDI 27, MARDI 28 et MERCREDI 29
EXPOSITION GÉNÉRALE
ET
MISE EN VENTE
DE TOUTES LES
NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
En Assortiments extraordinaire représentant plusieurs Millions, vendues à un
BON MARCHÉ SANS EXEMPLE

PASTILLES INDIENNES
Du Docteur WILSON
Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive
ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les
bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affec-
tions du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BER-
TRAND, 55, pl. de la République, Lyon, pharmacie SAINT-
POTHIN, rue Bageaud, 21, à Lyon; et Pharmacie BRUAIRE,
rue St-Georges, 60. Pharmacie Moderne, à St-Etienne ;
pharmacie CHATEROUSE, place Grenette, à Grenoble. —
Ététa, dans toutes les pharmacies.

MOYEN Defaire rapporter
à ses capitaux
en opérant sur les
RENTE FRANÇAISES
50 POUR 100
Brochure expédiée gratuitement. S'adr^r à la SECURITE FINANCIERE (14^e Année)
26-28, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE)
Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878
APPAREILS CONTINUS
Pour la fabrication des Boissons Gazeuses
EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.

Les Siphons à g^o et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.
J. HERMANN-LACHAPELLE
J. BOULET et Co, Successeurs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillés

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital : 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

Etude de M. POINT, notaire à
Givors.
ON OFFRE
importants Capitaux à placer par
hypothèque.
28 juin.

10 à 15 % de REVENU
CAPITAL GARANTI et toujours
Disponible
Opération sérieuse
et SANS RISQUE
DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE
30, Avenue de l'Opéra — Paris

A vendre d'occasion
Une Table en noyer verni à
pied, de 24 couverts.
S'adresser quai de la Guillotière,
4, de 10 h. à 11 h.

95,000 Abonnés
de toutes les Valeurs
Liste
de tous les Tirages
PAR AN
FRANC
par an
BANQUE DES COMMUNES
DE FRANCE
15, Chaussée-d'Antin, Paris
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT
à tous les Abonnés sur demande

ON DESIRERAIT LOUER
De suite une petite maison de cam-
pagne, de cinq à six pièces avec
jardin, le tout autant que possible
indépendant et de préférence entre
St-Foy et Euilly. S'adr. rue Cas-
sini, 13, à l'Agence V. Fournier,
sous le n^o 2534.

J'OFFRE de faire gagner
moins 12 fr. par jour
sans quitter son emploi et 30 fr. par
voyageant pour faire connaître l'ar-
ticle unique sans précédent. Tra-
vaux sérieux. S'adresser à M. de Boyer
59, rue Boileau, Paris. Joindre
timbre pour la réponse.